

*Mairie de Hodeng-Hodenger*  
*26 route Principale*  
*76780 Hodeng-Hodenger*  
Courriel : [mairie.hodeng-hodenger@orange.fr](mailto:mairie.hodeng-hodenger@orange.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL DU 17 FEVRIER 2023**

**Date de la convocation**

**Le 8 février 2023**

**Nombre de Conseillers**

**En Exercice : 09**

**Présents : 08**

**Pouvoir : 00**

**Votants : 08**

**Date de publication**

**22 Février 2023**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-sept février** à **vingt heures trente minutes**, les membres du conseil municipal se sont réunis en réunion ordinaire à la salle du Conseil Municipal de Hodeng-Hodenger sous la présidence de **M. DELWARDE Jean-Claude, Maire**.

Etaient présents : M. **DELWARDE** Jean-Claude, Mme **GAVOIS** Laetitia, **M. GATINE** François, Mme **DELWARDE** Aline, M. **ALEXANDRE** Alain, Mme **VILLIER** Olivia, M. **REGENTEL** Jean-Baptiste, M. **PETIT** Sébastien.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Était excusé : M. **LEVILLAIN** Guillaume

**Secrétaire de séance** : Mme **GAVOIS** Laetitia

**Approbation du dernier procès-verbal**

Le Compte rendu de la réunion du 18 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n° 2023-02-01**

**SIAEPA de Sigy-en-Bray : Adoption du prix et la qualité du service public 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public **d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la commune de HODENG-HODENGER**

**Délibération n° 2023-02-02**

**Travaux bâtiment de l'école – Consultant travaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à un consultant travaux pour la conception d'une esquisse concernant les travaux envisagés de la Mairie avec bureaux et salle de Conseil Municipal. Le devis pour cela est un montant de 2 100 euros TTC.

Après présentation, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer le devis de 2 100 euros concernant la consultation de travaux dans l'école de Hodeng-Hodenger avec Jérôme GUITTARD, consultant travaux ;
- D'inscrire cette dépense au budget 2023.

**Délibération n° 2023-02-03**

**SDE76 - projet 2023 éclairage public**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2022-0-76364-M5770 et désigné « Ensemble de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 156 360 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 61 730 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de rénovation de l'éclairage public ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 61 730 euros TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**Délibération n° 2023-02-04**

**Demande de subvention – Travaux de rénovation énergétique bâtiment communal**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation sur le bâtiment de la commune (ancienne cantine) dont nous n'avons pas eu de retour concernant la subvention DSIL rénovation 2022 de 50%, soit :

Nom fournisseur	Objet des travaux	n° et date du devis	Montant	
			HT	TTC
DUMONTIER ANTHONY	HUISSERIES	DEVIS de00740 du 09/02/2022	19 371,36 €	23 245,63 €
DUMONTIER ANTHONY	ISOLATION	DEVIS DE01116 du 07/02/2022	22 274,50 €	26 729,40 €
Sébastien FOSSE	PEINTURE INTERIEUR	DEVIS 10 du 14/01/2022	5 814,90 €	5 814,90 €
Couvertures JP	COUVERTURE - ARDOISE	devis février 2022 D2022-0203	16 071,50 €	19 285,80 €
Stéphane COLMARD	Appuis de fenêtre	devis du 02/2022 D2022-1161	2 712,00 €	3 254,40 €
Mickael BLAINVILLE	Convecteurs et éclairage	devis de février 2022	9 785,00 €	9 785,00 €
<b>Montant total des travaux</b>			<b>76 029,26 €</b>	<b>88 115,13</b>

Recettes :

<b>Subvention accordée</b>	DETR 2021	dossier 3699078	20 597,21 €	
<b>Subvention sollicitée</b>	DSIL 2023	20 %	15 205,85 €	
<b>Subvention sollicitée</b>	Département 76	30 %	22 808,77 €	
		Fonds propre	17 417,43 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de reporter au BP 2023 les dépenses d'investissement ci-dessus, soit :
  - o Les travaux sur le bâtiment de l'ancienne cantine pour 88 115,13 euros ttc
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes de subvention auprès du Préfet pour le DSIL et le Département de Seine-Maritime
- AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant les travaux nommés ci-dessus.

**Délibération n° 2023-02-05**

**Demande d'aide séjour pour un élève**

Monsieur le Maire présente la demande d'un collégien de la commune en 3<sup>ème</sup> A, qui doit participer au séjour à Rome qui se déroulera du 13 au 17 mars 2023, organisé par le collège de « La Hêtraie ». Une participation de 290 euros sera demandée à la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer une aide de 50 euros pour le séjour à Rome de l'élève Tristan CHOPINE en classe de 3<sup>ème</sup> A au Collège « La Hêtraie »

**Délibération n° 2023-02-06**

**Salle des fêtes révision des tarifs**

Vu la délibération 2020-06-11 du 22 juin 2020 ;

Considérant la dernière facture d'électricité et en raison de l'augmentation à venir, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des frais d'électricité de la salle des fêtes lors des locations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de facturer les frais d'électricité à hauteur de 0.25 cts du kWh ;
- De mettre en place ce nouveau tarif d'électricité à la signature des nouveaux contrats de location, soit à partir du 22 février 2023.

Délibération n° 2023-02-07

**Retrait de la délibération du 18 novembre 2022 concernant l'attribution des bons cadeaux aux agents de la commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime nous faisant part que notre délibération est entachée d'illégalité considérant la circulaire du 5 septembre 2022 et des articles L.731-3 et L0714-5 du code général de la fonction public. Et, de bien vouloir procéder à son retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE le retrait de la délibération 2022-11-009 du 18 novembre 2022 attribution des bons cadeaux aux agents de la commune.

Délibération n° 2023-02-08

**Avancement de Grade – création de l'emploi**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent en raison de la possibilité d'avancement de grade du cantonnier de la commune

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de cantonnier à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de cantonnier à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2023.

Délibération n° 2023-02-09

**Avancement de Grade – Taux de promotion de grade**

Le Maire propose à l'assemblée :

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Technique	Adjoint technique principal	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

De retenir le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus.

Délibération n° 2023-02-10

**Recrutement sur un emploi aidé**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un PEC – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions de cantonnier à raison de 20 heures par semaine. D'autre part, notre cantonnier en place doit prendre sa retraite en 2024.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois, sachant que cette donnée peut évoluer plutôt à la baisse en cours d'année).

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut, actuellement la prise en charge serait de 30%.

Le Maire propose le recrutement d'un PEC CAE pour les fonctions de Cantonnier à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n° 2023-02-11

**Objet : DESIGNATION des délégués pour siéger au S.A.E.P.A. du Bray Sud**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement du Bray Sud ;

Considérant qu'en raison de la demande de Mme VILLIER Olivia de la remplacer comme délégué du SAEPA du Bray Sud, ne pouvant plus assister aux réunions de celle-ci,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DESIGNE**

**Les délégués titulaires sont :**

A : M. GATINE François

**B : M. LEVILLAIN Guillaume**

**Les délégués suppléants sont :**

A : Mme DELWARDE Aline

**B : M. DELWARDE Jean-Claude**

**Prévision de travaux 2023 selon les finances de la commune**

- Révision des routes de la Clayette et côte des Maréchaux, un devis sera demandé

**Information et questions diverses**

- Demande de subvention « Climat Vigilance » : le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande ;
- DECI Communale : En attente de la réponse du Syndicat d'eau concernant la pression pour l'installation de poteaux d'incendie. Un arrêté devra être fait ensuite ;

- Taxes d'imposition : pour information la base d'imposition devrait augmenter de 7,5% ;
- Réunion du SIVOS du Mont-Robert : Acquisition d'un nouveau car devrait se faire courant 2023 ;
- Entretien des fossés : Le chemin du Bel Air a été fait
- Sophrologie : Mme Tiphaine LE GUENNEC COTTARD de Beauvoir-en-Lyons nous a contacté pour utiliser la petite salle des fêtes ou la pièce de l'ancienne école pour des ateliers et séances de Sophrologie ;
- Bicentenaire Hodeng et Hodenger : Réunion publique prévue le 12 mars 2023 à 10h, préparation de celle-ci avec les élus le 28 février 2023 à 20h ;
- Course de trot à l'hippodrome de Gournay-en-Bray qui aura lieu le 28 mai 2023, un prix sera décerné au nom de la commune de Hodeng-Hodenger ;

Fin de la Réunion